

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE BASSURELS, LE POMPIDOU, SAINT MARTIN DE LANSUSCLE, MOLEZON, GABRIAC, SAINTE CROIX VF, MOISSAC VF, SAINT ETIENNE VF.

Par arrêté n°005-2022 en date du 28 novembre 2022, le Président de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère a décidé de procéder à une enquête publique du 19 décembre 2022 au 27 janvier 2023 inclus, concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté des huit communes des Hauts Gardons.

Cette enquête est un préalable à l'approbation du PLUi des communes de Bassurels, Le Pompidou, Saint Martin de Lansuscle, Molezon, Gabriac, Sainte Croix VF, Moissac VF, Saint Etienne VF.

A cet effet, M. le Président du tribunal administratif de Nîmes a désigné M. Bernard DALVERNY, officier supérieur de la gendarmerie nationale, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera dans les mairies des huit communes du 19/12/2022 au 27/01/2023 inclus, pour une durée de 40 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats de mairie.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Sainte Croix Vallée Française. Le dossier d'enquête publique sera déposé au siège de l'enquête ainsi que dans les mairies de Saint Etienne VF et du Pompidou. Le dossier d'enquête publique sera également consultable dans chacune des huit communes sous format numérique afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête, être adressées par courriel à l'adresse dédiée : enquete.publique.plui@gmail.com ou être adressées par courrier postal à l'attention de Monsieur Bernard DALVERNY, commissaire-enquêteur, PLUi des Hauts Gardons, au siège de l'enquête : mairie de Sainte Croix VF 48 110 Sainte Croix VF.

Monsieur Bernard DALVERNY sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public :

En mairie de Sainte Croix VF :	Lundi 19 décembre 2022 de 9h à 12h.
En mairie de Saint Etienne VF :	Lundi 19 décembre 2022 de 14h à 17h.
En mairie de Moissac VF :	Mercredi 21 décembre 2022 de 9h à 12h.
En mairie du Pompidou :	Mercredi 21 décembre 2022 de 14h à 17h.
En mairie de Gabriac :	Mercredi 04 janvier 2023 de 9h à 12h.
En mairie du Pompidou :	Lundi 09 janvier 2023 de 9h à 12h.
En mairie de Bassurels :	Lundi 09 janvier 2023 de 14h à 17h.
En mairie de Saint Etienne VF :	Samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h.
En mairie de Moissac VF :	Samedi 14 janvier 2023 de 14h à 17h.
En mairie de Saint Martin de Lansuscle :	Jeudi 19 janvier 2023 de 9h à 12h.
En mairie de Molezon :	Jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h.

En mairie de Sainte Croix VF :

Vendredi 27 janvier 2023 de 14h à 17h.

Les personnes pourront se rendre à toutes permanences quel que soit leur commune de résidence.

Le dossier soumis à l'enquête pourra être consulté sur le site internet de la communauté de communes :

www.cevennes-mont-lozere.fr

Au terme de la procédure, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes, et déposée dans les mairies des huit communes pour y être tenue à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis, pour approbation au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère.

Le Président,
Michel Reydon

